

Renseignements pratiques

En 2022, nous accueillons les artistes suivants à venir travailler l'image imprimée : Kitty Crowther, Ludovic Debeurne, Nicolas de Crecy, Roxanne Lumeret, Jochen Gerner, Yann Kebbi, Julie Safirstein, Clément Vuillier, et les éditions du livre.

De juillet à septembre,

ouvert au public du mercredi au dimanche de 14 h à 19 h.

D'octobre à juin,

du lundi au vendredi: stages, visites guidées et galeries sur rendez-vous uniquement. Ateliers pendant les vacances scolaires.

Venir à la Métairie Bruyère :
à 1 heure 30 de Paris / 20 min. de Auxerre.

Au départ de Paris :

A6 (direction Lyon) sortie Joigny, direction Toucy. Dans Toucy prendre la direction Auxerre (D965).

À 6 km de Toucy prendre la C3 en direction du hameau " Le petit Arran ".

Contact :

Association
« Aux quatre vents de l'art »
La Métairie Bruyère
Centre d'art graphique
89240 Parly
T. 03 86 74 30 72
lametairieb@gmail.com
www.la-metairie.fr

ADHÉRER
C'EST SOUTENIR !

SAISON 2022

La Métairie Bruyère « Aux quatre vents de l'art »

L'association artistique et caritative de la Métairie Bruyère favorise l'accès à l'art et la création pour tous notamment auprès de personnes en situation de handicap. Elle propose toute l'année des stages, des cours d'initiation à la gravure, des formules hors les murs, ainsi que des visites guidées des ateliers d'art du centre.

Grâce à vous en 2020, nous avons pu reverser 10.000 euros à l'hôpital Pitié-Salpêtrière, suite à notre action « *Un print pour la santé* ». En 2022 10 weekends de découverte sont offerts au personnel soignant, soit 40 stages.

Comme chaque année et pour sa 28^{ème} saison, La Métairie Bruyère pose son regard curieux sur la création contemporaine autour de l'image imprimée. Le jeune public et l'art contemporain prennent une place centrale cette saison, avec des stages de gravure, des artistes invités pour des ateliers et une grande exposition collective autour de « La Bande dessinée contemporaine et le livre illustré » avec Kitty Crowther, Ludovic Debeurne, Nicolas de Crecy, Roxanne Lumeret, Jochen Gerner, Yann Kebbi, Julie Safirstein, Clément Vuillier, et les éditions du livre.

L'équipe de la Métairie Bruyère

Devenir ami de l'association de la Métairie Bruyère

- Adhésion Membre Actif**
20 € / couple 25 € / étudiant 10 €
 - * accès gratuit aux visites guidées.
 - * un tarif privilégié sur les stages de gravure.
 - * des réductions sur les manifestations culturelles.
 - * invitation au vernissage de la Métairie Bruyère.
 - * remise de 5% en librairie.
 - * vous recevez l'actualité du centre d'art.
- Adhésion Membre Bienfaiteur**
80 € / couple 90 €

Vous bénéficiez des mêmes avantages que le membre actif avec en plus :

 - * un lot de 3 cartes postales de la collection FPMB au choix.
 - * remise de 10 % en librairie.
- Adhésion Membre Honoraire**
305 € / couple 320 €

Vous bénéficiez des mêmes avantages que le Membre Actif avec en plus :

 - * une digigraphie numérotée signée de la collection FPMB 2022
 - * un lot de 5 cartes postales de l'exposition estivale
 - * réduction de 15 % sur vos achats à la librairie.
- Adhésion École 10 €**

Vous bénéficiez de tarifs réduits sur les stages et les visites pour toutes vos classes pour l'année 2022.

 - * l'affiche numérique de l'exposition 2022.
 - * vous recevez l'actualité de la Métairie Bruyère.
 - * invitation au vernissage de la saison 2022.

Dons

Faire un don à l'association « *Aux quatre vents de l'art* », c'est soutenir notre action caritative pour la culture accessible pour tous.

Bulletin d'adhésion 2022

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Profession :

Téléphone :

Email :

Nouvel adhérent (+ 5 €) : oui non

Mode de règlement chèque (à l'ordre d'ACPY)

À envoyer à l'adresse suivante :

Aux quatre vents de l'art,

La Métairie Bruyère 89240 Parly

En tant que membre :

Adhésion Membre Actif : 20 € / 25 € / 10 €

Adhésion Membre Bienfaiteur : 80 € / 90 €

Adhésion Membre Honoraire : 305 € / 320 €

Adhésion École 10 €

et/ou

pour un don de :

Je souhaite être bénévole

Date et signature :

*Vos contreparties peuvent vous être envoyées à vos frais.
Les dons et les cotisations sont non déductibles des impôts.*